

# RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

## CONSTRUIRE L'EUROPE DE LA DÉFENSE



Ressources pédagogiques proposées par la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) dans le cadre d'un intérêt de la communauté éducative à disposer de nouvelles ressources pédagogiques relatives aux enjeux de défense et de sécurité.

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

L'APPORT SCIENTIFIQUE

LES SOURCES AUDIOVISUELLES SUR L'EUROPE DE LA DEFENSE

## PRÉAMBULE

**La Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) participe à la politique internationale coordonnée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et oriente l'action internationale du ministère des Armées.**

Rattachée directement au ministre, la DGRIS pilote l'action internationale du ministère des Armées en y associant l'État-major des armées, la Direction générale de l'armement et le Secrétariat général pour l'administration.

La DGRIS pilote les travaux de prospective stratégique et coordonne, pour le ministère des Armées, ceux nécessaires à la préparation du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et à son actualisation régulière. La DGRIS assure l'interface, à l'exception des activités opérationnelles, de la conduite des coopérations en matière d'armement et du soutien aux opérations d'exportation, avec les autres ministères pour les questions touchant à l'action internationale, et particulièrement avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle est en outre chargée de la stratégie d'influence internationale du ministère des Armées et coordonne sa mise en œuvre.

Dans le cadre de ses missions, elle a été désignée comme pilote pour la production de la ressource pédagogique « Construire l'Europe de la défense » pouvant être exploitée dans le cadre d'un cours d'histoire-géographie, géopolitique et science politique (HGGSP) et d'éducation morale et civique (EMC).

**La DGRIS a mobilisé l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM) en charge de la recherche stratégique du ministère des Armées.**

Créé en 2009, l'IRSEM est un organisme extérieur de la DGRIS. Il est rattaché au directeur stratégie de défense, prospective et contre-prolifération de la DGRIS.

Associant universitaires et militaires, l'Institut a pour mission de réaliser les études qui lui sont confiées, de contribuer au renforcement du lien entre la défense et la recherche stratégique, d'apporter son concours à l'enseignement militaire supérieur et de soutenir le rayonnement de la pensée stratégique française au plan national et international, notamment européen. Enfin, il participe au débat institutionnel, public et académique sur les questions de défense et de sécurité.



A ne pas confondre avec la défense collective, qui met en œuvre les mécanismes de la défense des pays européens, dont le fondement est et demeure l'Alliance atlantique, l'Europe de la défense peut être définie comme un ensemble d'initiatives i) de l'UE, ii) bilatérales et multilatérales visant à réunir les efforts de plusieurs pays européens ou Etats membres de l'UE ou non, pour s'organiser face à des menaces communes et agir sur bien au-delà des frontières européennes, y compris dans les espaces communs (haute mer, espace extra-atmosphérique ou cyberspace)..

### **Développement de la politique de sécurité et de défense commune (PSCD)**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et dans un contexte de guerre froide, les pays d'Europe occidentale se sont accordés sur la nécessité de nouer des alliances solides, allant jusqu'à s'engager dans une dynamique d'union. Ce rapprochement était motivé par une double ambition : empêcher le retour de la guerre entre la France et l'Allemagne et se protéger des menaces extérieures.

Ainsi, en 1948, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signent le traité de Bruxelles, qui prévoit une organisation de défense mutuelle en cas de conflit. Par la suite, en 1992, 12 États membres de la Communauté économique européenne signent le traité de Maastricht qui marque la naissance de l'Union européenne, destinée à devenir un acteur fort, uni et efficace sur la scène internationale. Les États membres font rapidement le constat qu'aucune diplomatie européenne ambitieuse ne pourra être menée sans moyens militaires autonomes.

Par conséquent, pour permettre à cette nouvelle Union européenne de jouer un rôle sur la scène internationale, le traité institue une Politique étrangère et de sécurité commune. Néanmoins, l'Union européenne reste privée des moyens d'action lui permettant d'être considérée comme un acteur crédible face aux crises et aux conflits armés.

Lorsque le Royaume-Uni accepte, en 1998, que l'Union européenne se dote de capacités militaires autonomes (ce qu'il avait refusé jusque-là pour éviter toute duplication avec l'OTAN), la décision est prise de prolonger la Politique étrangère et de sécurité commune par une Politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC). Les États membres de l'UE vont alors s'attacher à doter la PSDC d'outils nécessaires pour fonctionner. La première opération militaire autonome de l'Union européenne, l'opération Artemis en République démocratique du Congo lancée en 2003

(qui vise à protéger les populations civiles et permettre la reprise des actions humanitaires dans le cadre de massacres interethniques au Congo), marque une étape fondamentale dans la construction d'une Europe de la défense.

Un peu plus tard, le traité de Lisbonne est élaboré puis signé lors du Conseil européen de Lisbonne du 13 décembre 2007 pour permettre à l'UE de fonctionner dans le contexte nouveau d'une Europe élargie. Par exemple, il met en place le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), pour rassembler sous une même direction la diplomatie et les moyens d'action. Par ailleurs, l'article 42.7 du TUE instaure un mécanisme de défense mutuelle en cas d'agression d'un des États membres sur son territoire.

Progressivement, la montée des tensions dans les différentes régions du monde a encouragé le développement d'une autonomie stratégique européenne. L'UE s'engage alors dans le domaine de la formation des militaires étrangers. L'objectif est d'améliorer les compétences stratégiques des pays confrontés à des crises majeures, afin que leurs armées puissent rétablir la sécurité sur leur territoire.

En 2022, les Etats membres décident d'établir une « Boussole stratégique », véritable feuille de route jusqu'à 2030, qui identifie les moyens nécessaires pour renforcer le rôle de l'UE sur la scène internationale. Son contenu traduit le changement d'approche par l'importance accordée au développement de capacités européennes, et aux domaines stratégiques comme l'espace et le maritime. Le document est adopté un mois l'offensive russe sur le territoire ukrainien

Depuis l'Europe de la défense poursuit son développement, conformément à cette feuille de route. L'UE s'est aussi imposée comme un acteur international clé, en particulier au travers de son action pour soutenir l'Ukraine militairement.

### **Coopérations bilatérales et multilatérales**

La France est aujourd'hui une puissance par les équilibres qu'elle propose en plus de sa place au Conseil de Sécurité et de son statut d'Etat doté. Dans la RNS 2022, la France est qualifiée de « fournisseur de souveraineté », dont l'action se mesure à l'aune de ses intérêts nationaux. Les partenariats, qui se développent parallèlement à un investissement multilatéral, doivent ainsi défendre nos intérêts tout en multipliant nos capacités d'action. En effet, les armées françaises ne peuvent pas être partout et ne peuvent pas tout faire : la France doit donc pouvoir se reposer sur un réseau de partenaires fiables

Dès lors, les partenariats de la France sont de trois ordres :

- Politique et sécurité : servir nos ambitions politiques, diplomatiques et stratégiques ; ces partenariats nous offrent des points d'appui en Europe et au-delà pour être le relai de nos idéaux et nous permettre de nous déployer ;
- Opérationnel : partenariats conçus pour défendre nos intérêts et renforcer notre capacité à être nation-cadre ;
- Capacitaire/industriel : soutenir notre base industrielle et technologique de défense ( BITD) tout en rendant possible une meilleure interopérabilité avec nos partenaires.

Ils s'appuient sur plusieurs piliers d'intimité stratégique :

1. La construction d'une analyse commune, avoir une vision cohérente et similaire de l'évolution du monde, de ses dangers ;
2. Influence : formation de militaires étrangers, détachement d'instructeurs, coopération dans la communication stratégique ;
3. Points d'appui ;
4. Fourniture d'équipement pour un co-développement capacitaire.

La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale (RSDSN) de 2017, actualisée en 2021, a ainsi donné à la France le rôle de « proposer des partenariats de défense ambitieux à ses partenaires, selon une logique différenciée et en priorité aux pays européens volontaires et capables ». La Revue nationale stratégique de 2022 énonce que la

France se doit d'être un allié exemplaire et exigeant au sein de l'espace euro-atlantique [OS n°5] en même temps qu'un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne [OS n°6] et un partenaire fiable dans ses relations diplomatiques de défense, pourvoyeur d'une sécurité crédible [OS n°7].

Le 22 janvier 1963, le président français Charles de Gaulle et le chancelier ouest-allemand Konrad Adenauer signaient le **Traité de l'Élysée**. Ils ont créé ainsi les fondements d'une amitié franco-allemande durable, dans trois domaines de coopération : les affaires étrangères, la défense, et l'éducation et la jeunesse. À la suite de la mise en œuvre du Traité de l'Élysée, la coopération est renforcée en 1988 et en 2003, à l'occasion des 25<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> anniversaires de ce traité, puis dans le cadre du Traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, signé le 22 janvier 2019 à Aix-la-Chapelle. Au plan militaire, la réalisation la plus concrète du partenariat est la création en octobre 1989 de la **Brigade franco-allemande (BFA)**. Elle comprend des unités françaises (rattachées à la 1<sup>re</sup> division), des unités allemandes (rattachées à la *10. Panzerdivision*) et des unités mixtes.

La brigade franco-allemande, qui totalise 6 000 militaires, est la seule grande unité interarmes placée dès le temps de paix sous le commandement opérationnel du corps de réaction rapide européen (ou Eurocorps) de Strasbourg, dont elle constitue la capacité de réaction initiale.

En 2023, le 60<sup>ème</sup> anniversaire du traité a été marqué par une déclaration commune. Concernant l'Ukraine :

- La France et l'Allemagne continueront de coordonner étroitement leur soutien militaire afin de fournir à l'Ukraine les capacités et les formations à destination de ses soldats qui sont nécessaires pour rétablir son intégrité territoriale. Elles continueront de réévaluer l'étendue de leur soutien en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

- La France et l'Allemagne travailleront ensemble pour renforcer la posture de défense de l'Alliance et elles prévoient de mener des exercices de la Brigade franco-allemande en Lituanie et en Roumanie avant la fin de l'année 2024.

Le "Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération renforcée", dit **Traité du Quirinal**, est un traité signé le **26 novembre 2021** entre la **France** et **l'Italie**. Il a pour objectif de créer un cadre de coopération formalisé entre les deux pays. Il est considéré comme l'équivalent transalpin du Traité de l'Élysée. La coopération bilatérale dans le domaine de l'armement est à la fois ancienne et particulièrement riche : construction navale, missiles surface-air, satellites d'observation et de communications.

La **France** a signé avec **l'Espagne** un traité de coopération bilatérale renforcée sur le même modèle le **19 janvier 2023** à **Barcelone**. La coopération dans le domaine spatial, l'élaboration de politiques communes en matière de cybersécurité et de défense, l'importance de présences maritimes coordonnées (dans l'océan Indien, la mer Méditerranée et le golfe de Guinée), ainsi que le soutien à l'opération Atalante contre la piraterie ont également été des questions clés abordées lors ce sommet franco-espagnol.

Depuis le traité de Lancaster House en 2010, **le Royaume-Uni est un partenaire majeur dans tous les domaines et le demeure malgré le Brexit**. Depuis 2020, la concrétisation de ce partenariat est la Force expéditionnaire conjointe franco-britannique (sigle en anglais CJEF), dont la composante terrestre de deux brigades (un peu plus de 10 000 soldats) peut être projetée à très court préavis pour, entre autres, conduire des opérations de haute intensité défensives ou offensives. La CJEF n'est pas une entité permanente mais une structure ad-hoc comprenant des volets aériens, terrestres et maritimes sous commandement intégré. En cela, elle est un outil mis à disposition de l'OTAN, de l'Union européenne ou encore des Nations Unies.

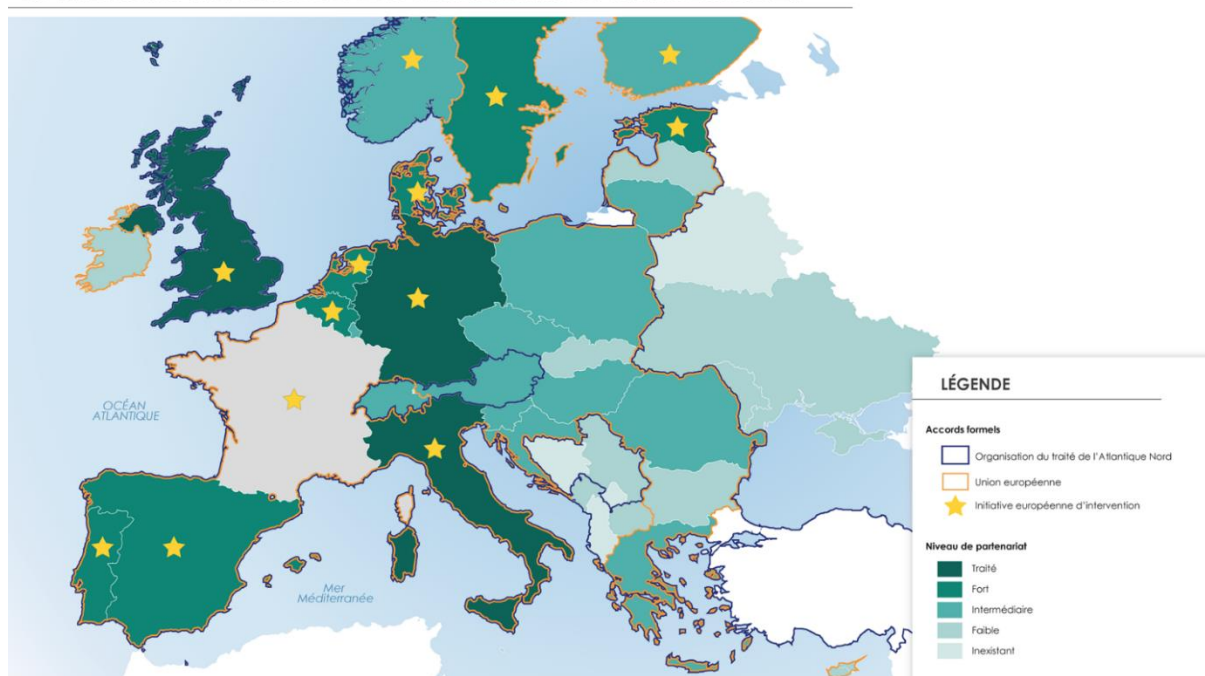
Le président de la République française et le premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont réunis le 10 mars 2023 à Paris pour présider le 36<sup>e</sup> sommet franco-britannique, qui a réaffirmé la détermination des deux pays à accroître leur coopération. Le sujet central a été la coordination du soutien à l'Ukraine (fourniture d'équipement, formation des militaires ukrainiens). Dans le domaine de la coopération en matière d'armement, la France et le Royaume-Uni feront progresser des projets clés visant à développer leurs futurs

systèmes d'armes complexes (missile antinavire et de croisière), tout en orientant les capacités de production notamment approvisionnement en munitions) de leurs bases industrielles de défense.

Au-delà de ces partenaires de premier plan avec lesquels la France a signé un traité, la France dispose en Europe de nombreux accords dans le domaine de la défense (Albanie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Portugal, Roumanie) et surtout d'un réseau de partenariats stratégiques denses (Croatie, Grèce, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie). Ces rapprochements, intégrant un agenda de coopération ambitieux dans tout le spectre de la défense et de la sécurité, sont complétés par des accords plus spécifiques sur certains segments (Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède).

L'Initiative européenne d'intervention rassemble, depuis 2018, 10 pays européens ayant la capacité militaire et la volonté politique de tenir leur rôle sur la scène internationale (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Pays-Bas, Portugal et Royaume Uni) afin d'améliorer la capacité des Européens à mener ensemble des opérations et missions militaires, dans un cadre multilatéral (UE, OTAN, ONU), ou *ad hoc*, sur l'ensemble du spectre des crises pouvant affecter la sécurité de l'Europe.

### CARTOGRAPHIE CROISÉE DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES



#### 1) Missions et opérations militaires

L'UE ne dispose pas de capacités propres en matière militaire et, en l'état actuel des traités, n'est pas autorisée à en disposer. Elle s'appuie donc pour les opérations PSDC sur les capacités nationales de ses États membres.

Aujourd'hui, l'Union européenne est engagée dans neuf opérations et missions militaires au titre de la PSDC. Aux six missions non-exécutives d'assistance, de formation et / ou de partenariat (EUTM<sup>1</sup> Mali, EUTM RCA, EUTM Somalie, EUTM Mozambique, EUMPM<sup>2</sup> Niger et EUMAM Ukraine) s'ajoutent trois opérations exécutives - EUNAVFOR<sup>3</sup> MED Irini (contrôle de l'embargo sur les armes au large de la Libye, EUNAVFOR Atalante (lutte contre la piraterie dans la corne de l'Afrique), EUFOR Althéa (stabilisation de la Bosnie-Herzégovine).

<sup>1</sup> EUTM : European Union training mission.

<sup>2</sup> EU Military Partnership Mission in Niger – en cours de mise en place.

<sup>3</sup> EUNAVFOR : European Union Naval Forces Operation.

Au-delà, la France s'appuie sur ses partenaires à l'occasion d'engagements multilatéraux, tel que ce fut le cas au Sahel, dans le cadre de l'opération Barkhane, avec une task-force multinationale dédiée à la coopération entre forces spéciales : la TF Takuba, ou dans le cadre de la mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz (EMASOH), avec l'opération Agenor.

L'engagement français participe enfin de sa crédibilité comme allié et partenaire. C'est dans cette perspective et en réaction à l'attaque russe contre l'Ukraine le 24 février 2022, que la France a décidé, d'une part, de participer à la mission de l'OTAN en Roumanie comme nation-cadre de la mission Aigle, et d'autre part, de prolonger sa présence en Estonie dans le cadre de la mission Lynx.

**Colonel Stéphane Samaran**



« Europe de la défense : la Boussole stratégique adoptée » Mars 2022

<https://www.defense.gouv.fr/actualites/europe-defense-boussole-strategique-adoptee>

Pierre Haroche : « L'Europe de la défense avance lorsque survient une crise. », Juin 2022

<https://www.defense.gouv.fr/actualites/pierre-haroche-leurope-defense-avance-lorsque-survient-crise>

Web série « L'histoire de l'Europe de la défense » :

<https://www.defense.gouv.fr/lhistoire-leurope-defense-0>

Episode 1: <https://www.defense.gouv.fr/actualites/europe-defense-19451989-faute-daccord-defense-lemergence-dune-solidarite-economique>

Episode 2: <https://www.defense.gouv.fr/actualites/europe-defense-19892003-contexte-strategique-bouleverse-necessite-dune-defense-commune>

Episode 3: <https://www.defense.gouv.fr/actualites/2003-2016-premiers-pas-leurope-defense-au-service-stabilite-internationale>

Episode 4: <https://www.defense.gouv.fr/actualites/episode-4-20162022-autonomie-strategique-europeenne>

- **Union européenne**

« Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense », 2023 :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/defence-security/>

Site de l'Agence européenne de défense (AED) :

[https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/institutions-and-bodies-profiles/eda\\_fr](https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/institutions-and-bodies-profiles/eda_fr)

- **Autres**

Revue nationale stratégique 2022

<https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/revue-nationale-strategique-2022>

Traité sur l'Union européenne, 1992 :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:11992M/TXT>



Le ministère des Armées dispose de plusieurs chaînes accessibles sur Youtube et Dailymotion, sur lesquelles on trouve des documents d'archives et des reportages sur l'Europe de la Défense.

### **PODCASTS**

- **European Parliamentary Research Service / Policy Podcast**

« Mapping the cost of non-Europe: Eu common defence » : <https://www.youtube.com/watch?v=xxEWYnF8Yps>

- **Radio France**

Épisode 1/4 : Europe : naissance de la défense commune ? *Culture Monde* (France culture).

14 mars 2022. :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/europe-naissance-de-la-defense-commune-5236002>

L'Union européenne est-elle prête pour une défense commune ? *Le temps du débat*

(France culture). Mardi 16 novembre 2021.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/l-union-europeenne-est-elle-prete-pour-une-defense-commune-2033958>

### **REPORTAGES ET VIDEOS**

- **Ministère des armées**

« 60 secondes défense : la boussole stratégique », 2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=UhxKlv2Nmns>

« La France au cœur de la Défense européenne », 2019 : <https://www.youtube.com/watch?v=faskbMSOW0Y>

- **Ministère de l'Europe et des affaires étrangères**

« OTAN-Union Européenne : Quelle collaboration pour une Europe de la défense ? », 2020 :

<https://www.youtube.com/watch?v=K4WXV-RqB6E>

« 20 ans de défense européenne », 2019 : [https://www.youtube.com/watch?v=WPDmu\\_uWS40](https://www.youtube.com/watch?v=WPDmu_uWS40)

- **ARTE**

« Quelle défense pour l'Europe ? », 2022 :

<https://www.arte.tv/fr/videos/107710-083-A/quelle-defense-pour-l-europe/>

« L'Europe de la défense, le choix des armes, documentaire Arte »,  
2019: <https://www.youtube.com/watch?v=E8kCqrATzu4>

- **European Parliamentary Research Service**

« European Defence »,2019 : [https://www.youtube.com/watch?v=uj385Rq\\_66I](https://www.youtube.com/watch?v=uj385Rq_66I)

« A strategic Compass for the EU »,2022 : [https://www.youtube.com/watch?v=qIUbCBN\\_bW4](https://www.youtube.com/watch?v=qIUbCBN_bW4)

- **European Defence Agency**

« European Defence Agency : How we work on European Defence »,2022:

<https://www.youtube.com/watch?v=2cmqwj3Hs64>

« Coherence of EU defence initiatives »,2020: [https://www.youtube.com/watch?v=Sy6pKb\\_sdW0](https://www.youtube.com/watch?v=Sy6pKb_sdW0)

- **European External Action Service (EEAS)**

Meet the EU Common Security & Defence Policy missions and operations, 2021:

[https://www.youtube.com/watch?v=vsbo\\_-dKnCI](https://www.youtube.com/watch?v=vsbo_-dKnCI)

« Strategic Compass 2022 »,2022 : [https://www.youtube.com/watch?v=941Peid\\_JQU](https://www.youtube.com/watch?v=941Peid_JQU)

« In 60 seconds | Jean-Pierre Van Aubel | Why does the Strategic Compass matter? »,2022:

<https://www.youtube.com/watch?v=vXLIawfEdys>

- **Council of the EU**

« A strategic Compass to strengthen EU security and defence »,2021:

<https://www.youtube.com/watch?v=XEr5iGrKsSo>

- **Collège de France**

Colloque sur « L'Europe de la défense »,2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=r4n6Xofma7Q&t=34s>

- **INA**

Accord politique et défense, Antenne 2 Le Journal de 13H,1991 :

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cab91065875/accord-politique-et-defense>